



CONGRÈS ANNUEL 2025

FREDERICTON
17 AU 19 OCTOBRE 2025

Vivre le présent,
bâtir demain



4. **Rapport annuel**





À PROPOS

➤ MISSION

L'AFMNB représente et appuie une gouvernance locale forte afin de promouvoir le développement de communautés innovantes, prospères, solidaires et durables, et de contribuer au rayonnement de la Francophonie.

➤ VISION

Les municipalités dans les régions où œuvre l'AFMNB regroupent l'ensemble de la population de ces régions. Elles sont légalement reconnues comme un palier gouvernemental de plein droit doté de champs de compétences propres et sont un levier de premier plan du développement social, culturel et économique de la communauté acadienne/francophone du N.-B., tout en contribuant au rayonnement de cette communauté sur la scène nationale et internationale.

➤ VALEURS

À l'image de ses membres, l'AFMNB adopte et véhicule les valeurs suivantes :

- Une association qui fait preuve de Leadership
- Une association qui mise sur la Collaboration et la Concertation
- Une association qui déploie ses efforts avec un souci permanent d'Efficacité
- Une association au Service de ses membres
- Une association qui s'assure de l'Intégrité et la Transparence de son fonctionnement et de ses actions
- Une association qui promeut et favorise l'Équité
- Une association qui valorise le Respect et l'Égalité des communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick et la dualité linguistique au Canada.
- Une association qui appuie la Diversité culturelle et la Solidarité internationale.

➤ MANDATS

- Agir comme porte-parole des municipalités francophones et mixtes sur les dossiers d'intérêt commun;
- Intervenir auprès des pouvoirs publics afin que des mesures législatives, politiques et réglementaires soient élaborées et mises en œuvre dans le but d'assurer le développement des municipalités francophones et mixtes du Nouveau-Brunswick;
- Appuyer, lorsque demandé et possible, les Forums ou regroupements de maires des municipalités membres dans des dossiers régionaux et interrégionaux;
- Promouvoir la pleine reconnaissance et le renforcement du rôle des gouvernements locaux au sein de la communauté et auprès des paliers supérieurs de gouvernement;
- Favoriser et appuyer la concertation entre les municipalités afin de renforcer leur capacité à contribuer au développement de leur région respective, de la province et du pays en général;
- Développer des services d'intérêt commun à l'intention des municipalités membres;
- Assurer la représentativité des municipalités francophones au sein des diverses commissions ou comités reliés aux affaires municipales;
- Concerter les efforts individuels de chacune des municipalités membres afin d'améliorer la qualité et la quantité de services offerts en français à l'ensemble des municipalités et de la population par les différentes agences gouvernementales;
- Collaborer avec les autres intervenants de la communauté acadienne dans le but d'assurer le développement optimal de l'Acadie du N.-B.
- Entretenir des liens privilégiés avec des associations parentes et organismes gouvernementaux concernés par les affaires municipales;
- Se solidariser avec les gouvernements locaux d'autres pays et provinces.

À PROPOS

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET PROGRAMMATION ANNUELLE

L'**Assemblée générale annuelle (AGA)** de l'AFMNB est la plus haute instance de l'AFMNB. La rencontre se déroule dans le cadre du Congrès annuel de l'association en octobre. L'AGA de 2024 a eu lieu le 20 octobre 2024 à Edmundston.

Au 31 mars 2025, le **conseil d'administration (CA)** était composé de neuf membres qui représentaient les six régions de l'AFMNB, soit Chaleur, Kent, Nord-Ouest, Péninsule acadienne, Restigouche et Sud-Est et les diverses catégories de municipalités (villages/communautés rurales, villes, cités/ municipalité régionales) en plus d'un exécutif composé de la présidence, de la 1^{re} vice-présidence et de la 2^e vice-présidence. Le CA statue sur l'ensemble des dossiers politiques et administratifs qui exigent une prise de position de la part de l'AFMNB. Le CA s'est réuni à six reprises en 2024-2025, dont cinq rencontres en présentiel et une visioconférence.

La **Table de concertation des maires** a eu lieu à Fredericton les 20 et 21 mars 2025. La rencontre réunissait 27 maires, mairesses ou leur suppléant.e.s, des 30 municipalités membres de l'AFMNB. Elle nous a permis de consulter nos membres de manière informelle sur des sujets d'actualités (réforme du cadre fiscal, logement, regroupement d'assurances, évaluations foncières, érosion côtière) et d'offrir un espace d'échanges et de discussions. Nous avons également pu accueillir le ministre des Gouvernements locaux, L'Hon. Aaron Kennedy, ainsi que l'Hon. Gilles Lepage, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, responsable de la SDR. Nous avons également eu la visite de nombreux représentant.es du gouvernement, notamment la Première ministre, lors du traditionnel cocktail de réseautage le mercredi soir.



À PROPOS

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET PROGRAMMATION ANNUELLE

Liste des municipalités membres avec le nom des anciennes entités qu'elles comprennent :

NORD-OUEST

Haut-Madawaska	➤ Communauté rurale de Haut-Madawaska
Edmundston	➤ Ville d'Edmundston ➤ Village de Rivière-Verte ➤ DSL.s avoisinant.s
Vallée-des-Rivières	➤ Village de Sainte-Anne-de-Madawaska ➤ Ville de Saint-Léonard ➤ DSL.s avoisinant.s
Grand-Sault	➤ Ville de Grand-Sault ➤ Village de Drummond ➤ Communauté rurale de Saint-André ➤ DSL.s avoisinant.s
Saint-Quentin	➤ Ville de Saint-Quentin ➤ DSL.s avoisinant.s

CHALEUR

Belle-Baie	➤ Ville de Beresford ➤ Village de Nigadoo ➤ Village de Petit-Rocher ➤ Village de Pointe-Verte ➤ DSL.s avoisinant.s
Bathurst	➤ Ville de Bathurst ➤ DSL.s avoisinant.s

RESTIGOUCHE

Kedgwick	➤ Communauté rurale de Kedgwick ➤ DSL.s avoisinant.s
Campbellton	➤ Ville de Campbellton ➤ Village d'Atholville ➤ Village de Tide Head ➤ DSL.s avoisinant.s
Bois-Joli	➤ Village d'Eel River Crossing ➤ Village de Balmoral ➤ DSL.s avoisinant.s
Baie-des-Hérons	➤ Ville de Dalhousie ➤ Village de Charlo ➤ DSL.s avoisinant.s

PÉNINSULE ACADIENNE

Rivière-du-Nord	➤ Village de Bertrand ➤ Village de Maisonnette ➤ Village de Grande-Anse ➤ Village de Saint-Léolin ➤ DSL.s avoisinant.s
Caraquet	➤ Ville de Caraquet ➤ Village de Bas-Caraquet ➤ DSL.s avoisinant.s
Île-de-Lamèque	➤ Ville de Lamèque ➤ Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël ➤ DSL.s avoisinant.s
Shippagan	➤ Ville de Shippagan ➤ Village de Le Goulet ➤ DSL.s avoisinant.s
Municipalité des Hautes-Terres	➤ Village de Saint-Isidore ➤ Village de Paquetville ➤ DSL.s avoisinant.s
Tracadie	➤ Municipalité régionale de Tracadie
Neguac	➤ Village de Neguac

KENT

Miramichi	➤ Ville de Miramichi ➤ DSL.s avoisinant.s
Nouvelle-Arcadie	➤ Village de Rogersville ➤ DSL.s avoisinant.s
Beaurivage	➤ Village de Saint-Louis de Kent ➤ Ville de Richibucto ➤ DSL.s avoisinant.s
Grand-Bouctouche	➤ Ville de Bouctouche ➤ DSL.s avoisinant.s
Champdoré	➤ Village de Saint-Antoine ➤ DSL.s avoisinant.s
Beausoleil	➤ Communauté rurale de Cocagne ➤ DSL.s avoisinant.s

SUD-EST

Moncton	➤ Ville de Moncton ➤ DSL.s avoisinant.s
Dieppe	➤ Ville de Dieppe ➤ DSL.s avoisinant.s
Shediac	➤ Ville de Shediac ➤ DSL.s avoisinant.s
Cap-Acadie	➤ Communauté rurale de Beaubassin-est ➤ Village de Cap-pelé
Memramcook	➤ Village de Memramcook
Fredericton	➤ Ville de Fredericton ➤ DSL.s avoisinant.s

L'ÉQUIPE



SUR LA PHOTO DE GAUCHE À DROITE :

Marcel, Clément, Mike, Pierre, Pascal, Cécile, Julie, Cindy, Cyril, André, Garry

➤ **MARCEL VIENNEAU**
Responsable services aux membres

➤ **CLÉMENT MOUSSET**
Coordonnateur –
développement durable

➤ **MIKE ROY**
Responsable –
recherche et politiques

➤ **PIERRE DOUCET**
Coordonnateur – Jeunesse
Canada au travail et Salon de
l'innovation municipale

➤ **PASCAL REBOUL**
Directeur général

➤ **CÉCILE MISEREZ
BEUZEVILLE**
Agente de communication des CFA

➤ **JULIE ROY**
Directrice – administration, finances et
ressources humaines

➤ **CINDY BENTO**
Gestionnaire – Communautés
francophones accueillantes

➤ **CYRIL COURTIN**
Gestionnaire de projet

➤ **ANDRÉ FRENETTE**
Coordonnateur –
regroupements d'assurance

➤ **GARRY
RAKOTOARIMANANA**
Chargé de projet

L'ÉQUIPE

➤ PROJETS COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ACCUEILLANTES (CFA)



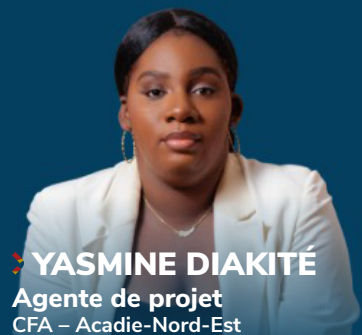
➤ **VANESSA CHIASSON**
Agente de projet
CFA – Haut-St-Jean



➤ **TARIK BA MOHAMED**
Agent de projet
CFA – Chaleur



➤ **ANGE JEANNINE
TOWA POUEMO**
Agente de projet
CFA – Acadie-Nord-Est



➤ **YASMINE DIAKITÉ**
Agente de projet
CFA – Acadie-Nord-Est



➤ **KEELA ROY**
Agente de projet
CFA – Kedgwick – Saint-Quentin

POLITIQUE

POLITIQUE

1. GOUVERNANCE LOCALE

L'AFMNB maintient une collaboration étroite avec l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) grâce au protocole d'entente toujours en vigueur entre les deux associations. Cette entente permet de porter une voix commune et cohérente auprès du gouvernement provincial sur les grands enjeux municipaux.

L'adoption, en juin 2025, de la **Loi sur la réforme fiscale**, suivie de la publication des règlements à l'été, constitue une étape importante, avec une mise en œuvre prévue pour janvier 2026. Bien que les montants annoncés n'atteignent pas entièrement ceux qui avaient été demandés, ils demeurent significatifs et représentent un premier pas concret vers la reconnaissance du rôle et des responsabilités croissantes des municipalités dans le développement des communautés. L'AFMNB a participé activement au groupe de travail gouvernemental sur le cadre fiscal ainsi qu'aux différents sous-groupes, mais des précisions sur la répartition des ressources financières entre municipalités sont toujours attendues.

Cependant, le **gel des évaluations foncières pour 2026**, annoncé au printemps juste avant le dépôt de la Loi, est venu assombrir le portrait. Cette décision unilatérale aura inévitablement des répercussions sur les finances municipales et, par conséquent, sur les services offerts. Malgré les sommes supplémentaires découlant de la réforme, certaines municipalités devront faire des choix difficiles lors de l'élaboration de leur budget. Pour défendre les intérêts de nos membres, nous avons mandaté une firme externe afin de développer des outils de communication adaptés, qui serviront à renforcer nos représentations auprès du gouvernement provincial pour obtenir des compensations.

Selon le gouvernement, cette annonce s'inscrit dans un processus plus large de **réforme de la taxation foncière**. Or, plusieurs préoccupations demeurent. C'est pourquoi l'AFMNB, en collaboration avec l'UMNB et une firme externe, prépare activement ses analyses et propositions. Notre objectif est clair : s'assurer que cette réforme serve véritablement les communautés, et non qu'elle se limite à une mesure électoraliste visant à réduire artificiellement les comptes de taxes.

Dans ce contexte, l'AFMNB est également intervenue à la rencontre des ministres des Gouvernements locaux des provinces et territoires du Canada, tenue à Saint John en juin, conjointement avec l'UMNB et l'AAMNB. Cette participation a permis de mettre de l'avant l'expérience néo-brunswickoise en matière de réforme des gouvernements locaux et du cadre fiscal, de partager les préoccupations des municipalités face aux impacts du processus en cours et de rappeler l'importance d'un dialogue transparent et soutenu entre les paliers de gouvernement.

Parallèlement à cette réforme, une révision des **responsabilités des Commissions de services régionaux (CSR)** est en préparation. Dans ce contexte, nos rencontres de concertation bi-annuelles avec les CSR ont permis de mieux comprendre leurs défis et attentes, tout en confirmant une volonté partagée de progresser de manière constructive.

Enfin, les discussions se poursuivent avec le ministère sur le rôle des municipalités dans la **gouvernance post-réforme**, afin de garantir une représentation municipale forte, alignée sur les réalités du terrain et sur les besoins des communautés.

POLITIQUE 2. ÉLECTIONS

L'AFMNB a porté une attention particulière aux échéances électorales provinciales et fédérales de la dernière année, afin de s'assurer que les priorités municipales demeurent au cœur des engagements des différents gouvernements.

Au **provincial**, les élections d'octobre 2024 ont entraîné un changement de gouvernement. Ce nouveau contexte politique se traduit par une meilleure représentation de nos régions au sein du Cabinet exécutif, ce qui ouvre des perspectives favorables pour les municipalités. L'AFMNB a entrepris rapidement de faire connaître ses dossiers prioritaires et de rappeler les engagements pris par le gouvernement, notamment celui de poursuivre la réforme du cadre fiscal.

Au **fédéral**, les élections d'avril 2025, bien que tenues plus tôt que prévu, ont permis de repositionner les enjeux municipaux dans le débat national. L'AFMNB a préparé et diffusé une trousse électorale fédérale mettant de l'avant les priorités de ses membres : logement, infrastructures, immigration francophone et langues officielles. Depuis l'élection, des démarches sont en cours afin d'établir des liens solides avec les nouveaux ministres et de s'assurer que les besoins des municipalités soient pris en considération dans l'élaboration des politiques fédérales.



La francophonie demeure un dossier prioritaire pour l'AFMNB, qui lui accorde une attention particulière. Au cours de l'année, nous avons eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec l'hon. Robert Gauvin, ministre de la Francophonie, ainsi qu'avec le sénateur René Cormier, afin de partager les défis auxquels font face les communautés francophones du Nouveau-Brunswick. Nous avons également salué la nomination, en mars dernier, de l'hon. Steven Guilbeault à titre de ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, un allié de longue date de la francophonie. Dans le même esprit, nous avons accueilli positivement la création par le gouvernement provincial d'un comité parlementaire permanent sur les langues officielles, qui offrira un espace de discussions cruciales pour améliorer l'accès et l'apprentissage des deux langues officielles partout dans la province.

En parallèle à ces démarches politiques, l'AFMNB a poursuivi la mise en œuvre de projets concrets visant à renforcer la place du français dans la vie municipale.

➤ **AFFICHER LE PAYSAGE EN FRANÇAIS**

En 2025, six municipalités ont pris part à la deuxième phase du projet Afficher le paysage en français, qui a pour objectif d'accroître la visibilité du français dans l'affichage public. Ce projet a cependant soulevé certains défis et résistances dans quelques communautés, nous amenant à repenser nos approches, diversifier nos outils de soutien et explorer de nouvelles formes d'accompagnement pour favoriser une implantation durable et adaptée aux réalités locales.

➤ **MUNICIPALITÉS ET OBLIGATIONS DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES**

L'AFMNB a également poursuivi son accompagnement auprès des municipalités dans la mise en œuvre d'initiatives liées à la Loi sur les langues officielles (LLO). Notre soutien ne se limite pas aux municipalités directement assujetties à la Loi : nous encourageons aussi l'adoption de politiques et de règlements favorisant la valorisation et la promotion du français dans toutes les collectivités. La demande pour cet accompagnement est grandissante, comme en témoignent les sept municipalités qui ont sollicité notre appui en 2025.

Le renouvellement de ces deux projets confirme l'engagement de l'AFMNB à répondre aux besoins de ses membres et à promouvoir l'usage du français dans la sphère municipale. Ces initiatives contribuent à doter un plus grand nombre de collectivités des outils nécessaires pour respecter leurs obligations linguistiques, enrichir le paysage francophone et soutenir la vitalité du français à l'échelle du Nouveau-Brunswick.



➤ **RENCONTRE DES MAIRES AVEC LE MINISTRE GILLES LEPAGE**

L'AFMNB poursuit activement son engagement au sein du Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick (RIF-NB), où elle joue un rôle central dans la concertation et la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants francophones. Outre sa participation régulière aux rencontres du réseau, l'AFMNB a contribué à l'organisation du Forum annuel du RIF, tenu en mai dernier à Moncton.

Elle siège également sur différents comités provinciaux, atlantiques et fédéraux afin d'y porter la voix et la perspective municipale. L'AFMNB intervient ainsi lors d'événements d'envergure, comme le 18^e Symposium sur l'immigration francophone de la FCFA du Canada, tenu à Ottawa. Cette occasion a permis de mettre en lumière les pressions grandissantes auxquelles font face les municipalités rurales et francophones en matière de logement, et de souligner leur rôle essentiel dans la gestion de cette crise et de ses impacts sur l'accueil et l'établissement des nouveaux arrivants.

Au cours de la dernière année, des interventions concertées avec le Conseil économique du Nouveau-Brunswick (CÉNB) et les institutions postsecondaires de la province ont permis de freiner la volonté fédérale de réduire de façon marquée le nombre de permis délivrés aux étudiants internationaux. Bien que le quota n'ait pas été entièrement

rétabli, les établissements francophones du Nouveau-Brunswick ont été moins touchés qu'initialement prévu, ce qui témoigne de l'efficacité de ce travail collectif.

Afin de soutenir davantage ses municipalités membres, l'AFMNB a obtenu un financement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour mettre en œuvre plusieurs initiatives. L'une d'elles, déjà en démarrage, vise à dresser un portrait des forces des communautés francophones et de leur rôle dans le continuum de l'immigration, en vue d'élaborer une stratégie adaptée aux besoins actuels et futurs.

Par ailleurs, l'AFMNB continue de piloter le concept de **Communauté francophone accueillante (CFA)** au Nouveau-Brunswick. Lancé en 2020 avec la CFA du Haut-Saint-Jean, ce projet pilote a

rapidement fait ses preuves en favorisant l'accueil, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants francophones en milieu rural, grâce à la mobilisation conjointe des municipalités, des organismes communautaires, des employeurs et des citoyens.

FORT DE CE SUCCÈS, TROIS NOUVELLES CFA ONT VU LE JOUR EN MARS 2025 :

- Chaleur (Belle-Baie, Bathurst et la Première Nation de Pabineau)
- Acadie Nord-Est (Caraquet, Rivière-du-Nord et Hautes-Terres)
- Kedgwick-Saint-Quentin

Depuis leur lancement, ces communautés travaillent à se faire connaître, à s'ancrer dans leur milieu et à multiplier les activités favorisant les rencontres et les échanges entre la population locale et les nouveaux arrivants.

La CFA du Haut-Saint-Jean, renouvelée jusqu'au 31 mars 2028, demeure un modèle inspirant pour ces nouvelles équipes. L'AFMNB prépare déjà le renouvellement de l'ensemble des CFA au-delà de 2028 et explore la possibilité d'élargir ce réseau à d'autres municipalités du Nouveau-Brunswick.

En somme, ces actions illustrent l'engagement constant de l'AFMNB en faveur de l'inclusion, de la diversité et du dynamisme de nos communautés francophones, en créant des environnements accueillants et propices à l'établissement durable des nouveaux arrivants.



➤ **SYMPOSIUM SUR L'IMMIGRATION**

L'AFMNB a poursuivi en 2025 plusieurs démarches visant à améliorer les conditions de vie dans les communautés membres et à soutenir leur développement durable.

En matière d'infrastructures, l'Association a réitéré l'importance d'un financement ciblé, dans le cadre du nouveau régime fiscal, afin de permettre aux municipalités d'entretenir et de maintenir en bon état leurs infrastructures existantes. Cet enjeu demeure prioritaire dans toutes les communautés, qui font face à des pressions financières croissantes. Le financement obtenu, qui atteindra 95M\$ en 2030, bien que ne permettant pas de couvrir tous les besoins, est une grande avancée pour l'ensemble de nos municipalités.

Le dossier de la couverture cellulaire a également mobilisé l'AFMNB au cours de l'année. Une rencontre a notamment eu lieu en mars 2025 avec le vice-premier ministre René Legacy pour faire valoir les besoins criants en région rurale. Un comité interne a été formé à l'AFMNB afin de suivre ce dossier de près, et des initiatives devraient être annoncées sous peu par la province. L'Association maintient la pression afin d'assurer une couverture équitable et fiable, essentielle tant pour la sécurité publique que pour le développement économique et social.

Concernant le logement, l'AFMNB a assuré un suivi des programmes de la Société de développement régional (SDR), notamment ceux liés à la phase de préconstruction et au financement d'infrastructures, totalisant 22,5 M\$. Elle a également pris part aux consultations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur le Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL), tout en maintenant un dialogue régulier avec la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, le comité d'évaluation foncière provincial demeure actif. Les discussions portent principalement sur la modernisation du système et sur la nécessité de protéger les contribuables contre des hausses soudaines et importantes de leur évaluation.

En octobre 2024, l'AFMNB a pris part à une mission en France dans le cadre de la **15^e édition des Rencontres de l'Action internationale des collectivités territoriales (RAICT)**. Cette mission a permis d'assurer une présence aux travaux de l'**Association internationale des maires francophones (AIMF)**, tout en accompagnant des démarches de coopération menées avec **Grand Châtelleraut** et **Courseulles-sur-Mer**. Ces échanges ont mené à la signature de nouveaux partenariats pour les municipalités de **Memramcook** et de **Belle-Baie**, ouvrant la voie à de nouveaux types de collaborations et d'échanges durables entre collectivités.

En juin 2025, l'AFMNB, en collaboration avec ses municipalités membres, a coordonné l'accueil officiel du **délégué général de l'AIMF** à Moncton et Dieppe. Cette visite a permis de renforcer la visibilité du Nouveau-Brunswick au sein du réseau francophone international et de mettre en lumière les réalités de nos municipalités autour de trois enjeux majeurs : **l'immigration francophone, les changements climatiques et la coopération décentralisée avec la France**.

Enfin, l'Association prépare activement une délégation qui participera au **congrès de l'Association des maires de France (AMF)** en novembre 2025, afin de poursuivre le développement de liens stratégiques et d'élargir les occasions de coopération internationale pour ses membres.



➤ ACCUEIL DÉLÉGATION DE L'AIMF -
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
MAIRES FRANCOPHONES

POLITIQUE 7. SANTÉ

Au cours de l'année 2025, l'AFMNB a poursuivi ses démarches afin de renforcer la collaboration entre le monde municipal et les instances responsables de la santé au Nouveau-Brunswick.

Une rencontre a eu lieu avec le ministre de la Santé, le Dr Dornan, à la suite des premiers échanges tenus en janvier de la même année. Ces discussions ont permis d'explorer le rôle que peuvent jouer les municipalités dans l'implantation de centres d'aiguillage et dans le développement de services de santé décentralisés, mieux adaptés aux besoins des communautés locales.

Nous avons participé à l'édition 2025 d'Équipe Acadie à Fredericton, qui avait pour thématique la prestation des services de santé en français dans les régions rurales. Cette question demeure prioritaire pour assurer l'accessibilité et l'équité dans l'offre de soins aux citoyennes et citoyens francophones.

Par ailleurs, un comité sur les services d'ambulance a été mis sur pied afin d'examiner les défis observés sur le terrain et de proposer des recommandations concrètes visant à améliorer l'efficacité et la rapidité des interventions.

L'AFMNB a également eu le privilège d'accueillir la présidente-directrice générale du Réseau de santé Vitalité, la Dre France Desrosiers, lors d'une rencontre de son conseil d'administration. Cette discussion a permis d'obtenir une mise à jour sur le déploiement des cliniques communautaires, d'approfondir les enjeux partagés et de consolider la collaboration entre les municipalités et le réseau de santé. Ces cliniques représentent une composante essentielle pour rapprocher les soins de la population et répondre de manière durable aux besoins croissants des communautés.

POLITIQUE 8. FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

L'AFMNB a poursuivi sa collaboration étroite avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin de faire valoir les priorités des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick sur la scène nationale.

En novembre 2024, l'Association a pris part activement aux **journées de représentation à Ottawa**, une occasion privilégiée de rencontrer des élus fédéraux et de défendre les enjeux qui touchent directement nos collectivités. Le président de l'AFMNB continue de siéger sur plusieurs instances stratégiques de la FCM, dont le **Réseau francophone** ainsi que les **comités permanents** des finances, de la sécurité publique, du Forum rural et du caucus atlantique. Cette présence assure que les réalités des municipalités francophones et rurales du Nouveau-Brunswick sont prises en compte dans l'élaboration des positions et recommandations de la FCM.

Nous avons également assuré une présence au **congrès annuel de la FCM**, tenu en mai à Ottawa, afin de demeurer à l'affût des initiatives municipales à travers le pays et de renforcer nos liens avec nos homologues. De plus, lors de la **Conférence sur les collectivités durables** de la FCM, qui s'est déroulée en février à Fredericton, l'AFMNB a coorganisé une réception à l'intention des participants.

Parallèlement, la direction générale de l'AFMNB participe aux rencontres **regroupant les directions générales et les associations provinciales-territoriales (APT)**, ce qui favorise un dialogue constant et une meilleure coordination des priorités municipales à travers le pays.

Enfin, l'AFMNB a mis de l'avant les **priorités du Nouveau-Brunswick** dans le cadre de la stratégie de croissance municipale pilotée par la FCM, contribuant ainsi à faire reconnaître les besoins particuliers de nos communautés au sein des discussions nationales.



JOURNÉES REPRÉSENTATION
2024 DE LA FCM

En plus de ses rencontres régulières avec l'équipe du ministère des Gouvernements locaux, l'AFMNB prend part au Conseil provincial-municipal (CPM), qui se réunit deux fois par an.

Ces rencontres biannuelles avec le ministre et les hauts fonctionnaires visent à :

- établir les priorités provinciales-municipales et collaborer à l'obtention de résultats concrets;
- explorer de nouveaux domaines de collaboration et de partage de ressources;
- définir et élaborer conjointement des ajustements possibles aux politiques afin d'améliorer la gouvernance locale, l'administration et la prestation de services municipaux;
- favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de gestion, de gouvernance et de services.

Elles constituent également une occasion de créer des liens entre différents ministères sur des dossiers transversaux (infrastructures, sécurité publique, etc.) et d'obtenir des mises à jour pertinentes sur les enjeux municipaux.



➤ **CONSEIL D'ADMINISTRATION ET VICE PREMIER-MINISTRE RENÉ LEGACY**



SERVICES AUX MEMBRES

À l'heure où les défis climatiques, économiques et sociaux se complexifient, l'AFMNB poursuit son engagement en offrant à ses membres des services adaptés et concrets. Notre mission demeure la même : accompagner les municipalités dans la mise en œuvre de solutions durables, en soutenant la planification, la gestion des risques et le développement d'outils innovants. En 2025, nos efforts se sont concentrés autour de quatre grands axes : l'action climatique, la gestion des actifs, la mutualisation des assurances et les services personnalisés.

➤ ACTION CLIMATIQUE

Depuis plus d'une décennie, l'AFMNB accompagne ses membres dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts climatiques. Cette année, quatorze municipalités ont adopté de nouveaux plans d'atténuation dans le cadre du Programme d'atténuation aux changements climatiques (PACC), intégrant des mesures concrètes et adaptées à leurs réalités locales. Pour faciliter le passage de la planification à l'action, nous développons un outil numérique de suivi et de priorisation des mesures, enrichi d'une composante d'intelligence artificielle en partenariat avec le CCNB Innov.

En parallèle, le Programme géospatial pour l'adaptation des communautés côtières (PGAC) s'est poursuivi avec de nouveaux modules spécialisés en aménagement durable du territoire, notamment avec Shippagan. Cet outil décisionnel vise à mieux anticiper les risques d'érosion et d'inondation et sera élargi à d'autres régions en fonction des données disponibles.

2025 marque également le lancement de CIBLE – Climat, Infrastructures et Biodiversité pour un Leadership Engagé, financé par le Fonds municipal vert. Structuré en cinq cohortes, ce programme permet aux municipalités de renforcer leurs capacités et d'agir concrètement sur des enjeux tels que la résilience côtière, la réduction des impacts environnementaux, la gestion des ressources naturelles ou encore la sécurité face aux catastrophes naturelles. Dix municipalités participent déjà activement à cette initiative porteuse.

Enfin, dans la continuité de nos actions en mobilité durable, plusieurs projets d'installation de bornes de recharge électrique ont été concrétisés ou amorcés grâce à des partenariats stratégiques. Des municipalités comme Bois-Joli, Hautes-Terres, Kedgwick et Neguac bénéficieront d'infrastructures opérationnelles d'ici fin 2025, confirmant la volonté régionale d'accélérer la transition énergétique.

➤ GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

La gestion des actifs demeure un chantier majeur. Avec l'annonce de la 2^e phase des exigences provinciales, l'AFMNB a pris part aux consultations et poursuit le développement d'outils adaptés aux besoins des municipalités. Le géoportail municipal, qui centralise et standardise les données territoriales, continue de s'enrichir de nouvelles fonctionnalités pour soutenir la prise de décision. Ces avancées permettront aux municipalités de mieux prioriser le renouvellement de leurs infrastructures et de renforcer leur planification stratégique.

➤ REGROUPEMENTS D'ACHATS ET GESTION DES RISQUES

La gestion des risques demeure une priorité transversale. Dans le cadre du regroupement en assurances de dommages, un nouvel appel d'offres a été lancé en 2025 afin d'assurer la compétitivité et la pertinence des protections offertes. Une démarche parallèle a permis de réévaluer la valeur de reconstruction des bâtiments stratégiques, une première mise à jour depuis 2011, afin de refléter plus fidèlement la réalité des municipalités.

Les assureurs demeurent vigilants face à l'augmentation des indemnisations liées aux catastrophes naturelles et à la hausse des coûts de reconstruction. Pour renforcer la confiance du marché, les municipalités sont invitées à intégrer davantage la gestion des risques dans leurs pratiques quotidiennes. Des ateliers et formations ont déjà permis de réduire les sinistres liés aux infiltrations d'eau, aux effondrements de structure ou aux retours d'égouts.

Le regroupement en assurances pour organismes communautaires poursuit sa croissance et devrait dépasser le seuil des 350 organismes couverts en 2025. Ce programme, accessible et compétitif, protège à la fois les municipalités et les organismes, tout en sécurisant les activités offertes aux citoyens.

Enfin, le regroupement en assurance collective, bien que toujours modeste, demeure un outil stratégique permettant d'offrir des régimes compétitifs aux employés municipaux. La réforme a accru la taille de certaines municipalités, les rendant plus autonomes, mais le maintien du regroupement permet de garder ouverte la possibilité de futurs appels d'offres collectifs.

➤ SERVICES PERSONNALISÉS

En plus de ses programmes structurés, l'AFMNB a répondu cette année à de nombreuses demandes ponctuelles de ses membres. Notre équipe a soutenu les municipalités dans la préparation de demandes de financement, l'élaboration de projets spécifiques, la recherche de partenaires et l'accompagnement technique.

Ces services personnalisés se déclinent également sous d'autres formes selon les besoins :

- Présentations au conseil municipal sur des enjeux précis afin d'éclairer la prise de décision;
- Préparation et livraison de formations adaptées aux employés et aux élus;
- Appui en planification et cadrage de projets, incluant la préparation de dossiers ou l'accompagnement dans la réalisation de travaux.

Ces interventions flexibles témoignent de notre volonté d'offrir un accompagnement sur mesure, en fonction des priorités locales et des capacités de chaque municipalité.

➤ COLLABORATION ET PERSPECTIVES

Tout au long de l'année, l'AFMNB a consolidé ses partenariats avec des acteurs provinciaux, fédéraux et régionaux pour maximiser l'effet de levier des projets. Qu'il s'agisse d'appuyer l'adaptation côtière, de favoriser la mobilité durable, ou de déployer des outils numériques intégrés, notre objectif reste constant : offrir à nos membres des solutions concrètes et adaptées à leurs besoins.

En conclusion, l'AFMNB réaffirme son rôle de catalyseur au service de ses municipalités membres. Grâce à une approche intégrée combinant action climatique, gestion des actifs, mutualisation des ressources et services personnalisés, nous bâtissons ensemble des collectivités plus fortes, résilientes et durables.

FORMATIONS

Nous poursuivons notre collaboration avec plusieurs partenaires gouvernementaux afin d'offrir à nos membres une information pertinente et accessible, notamment par le biais de webinaires de formation et d'information sur des thématiques variées (voirie, service 211, Énergie NB, Société de développement régional, FCM).

Grâce à un financement obtenu du gouvernement provincial, et en partenariat avec l'UMNB, nous préparons diverses sessions de formation portant sur des sujets essentiels tels que les procédures légales, la gestion du risque et la communication avec le public. Ce financement a également permis l'organisation du Sommet sur le harcèlement et l'intimidation des élu.e.s municipaux qui se déroulera les 14 et 15 novembre à Fredericton.

Toujours en collaboration avec l'UMNB, l'AAMNB et le ministère des Gouvernements locaux, nous préparons des sessions préélectorales destinées à informer et à préparer les futurs candidat.e.s aux élections municipales de 2026.

Un financement additionnel a aussi été obtenu afin de développer des initiatives d'information préélectorales ciblant des groupes sous-représentés tels que les femmes, les jeunes et les personnes immigrantes. La firme **Rioux Walker Service Consult** nous accompagnera dans la mise en œuvre de cette initiative, en assurant la coordination des sessions d'information, en créant des opportunités de jumelage et en diffusant des outils adaptés.

Enfin, des discussions ont été amorcées avec le ministère concernant l'**orientation municipale 2026**, afin de s'assurer qu'elle réponde de manière pertinente aux besoins des futurs élu.e.s. Nous avons également proposé que ces formations puissent, à terme, devenir obligatoires, afin de garantir que les personnes élues soient pleinement préparées à assumer leurs responsabilités municipales.



RENCONTRE DES MAIRES AVEC LE MINISTRE KENNEDY

RELATIONS PUBLIQUES ET PARTENARIATS

➤ COMMUNICATION

Alors que se poursuit le travail visant à mettre en place des moyens de communication plus efficaces avec nos membres, l'AFMNB maintient également une présence soutenue dans l'espace public et médiatique.

Dans le cadre de partenariats, nous participons à diverses initiatives de publicité et d'affichage qui contribuent à promouvoir et soutenir la francophonie au Nouveau-Brunswick. Parmi celles-ci, notons notamment les cahiers spéciaux de l'Acadie nouvelle (« Les Spécialistes »), la Semaine provinciale de la fierté française et le cahier consacré aux Jeux de l'Acadie.

Un effort particulier a aussi été consacré à la sélection stratégique de nos interventions médiatiques, afin d'éviter la dispersion des messages et d'assurer la pertinence de nos prises de parole sur les dossiers jugés prioritaires.

Au total, l'AFMNB a diffusé une dizaine de communiqués de presse et accordé environ soixante entrevues à la télévision, à la radio et dans la presse écrite au cours de la dernière année.

➤ AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

La Table ACT s'est réunie le 11 mars 2025 à Fredericton, cette fois avec une présence municipale accrue, tant du côté des élu.e.s que des responsables du secteur culturel. Cette rencontre a permis de faire le point sur les projets d'accompagnement en cours auprès des municipalités: huit municipalités francophones, une Commission de services régionaux et une municipalité anglophone sont ainsi engagées dans le processus.

La discussion a aussi porté sur la stratégie globale d'intégration des arts et de la culture dans la planification municipale. L'initiative des Communautés francophones accueillante (CFA) a été présentée, de même que les perspectives de collaboration avec le milieu artistique. Enfin, les membres ont échangé autour de la question de l'affichage en français dans les communautés et des retombées possibles en matière de vitalité culturelle et identitaire.



➤ TABLE ACT MARS 2025

➤ JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

L'AFMNB gère le programme Jeunesse Canada au travail depuis plus de 25 ans

Cette initiative du ministère du Patrimoine canadien (PCH) qui, depuis 1996, aide les jeunes Canadien.ne.s à développer leurs compétences de travail et à obtenir une expérience d'emploi.

Pour la région atlantique, l'AFMNB gère ce programme depuis le tout début. Nous venons de renouveler une entente de 3 ans avec PCH pour un montant de 1 522 574\$. Le montant des subventions peut atteindre jusqu'à 70% des coûts d'embauche pour les organismes sans but lucratif, ou jusqu'à 50% pour les entreprises privées et les municipalités. Pour l'année financière qui se termine le 31 mars 2025, nous avons réussi à créer plus de 90 postes en Atlantique. Quelques municipalités membres de notre association, ainsi que plusieurs organismes du Nouveau-Brunswick en bénéficient depuis de nombreuses années.

JCT fait partie de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada, qui a pour objectif d'aider les jeunes, étudiants et diplômés et, plus particulièrement, ceux confrontés à des obstacles à l'emploi (par ex. jeunes vivant dans des milieux linguistiques en situation minoritaire), à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour accéder au marché du travail.

Pour la prochaine année (2026-2027), les demandes seront acceptées à partir du mois de novembre 2025 et ce, jusqu'à la date limite du 1^{er} février 2026. Vous pouvez faire une demande sur <https://jeunesse-canada-travail.canada.ca/Account/Login>

➤ AUTRES PARTENARIATS

Au cours des derniers mois, l'AFMNB a poursuivi et consolidé ses collaborations avec plusieurs partenaires clés, en contribuant activement à l'organisation d'événements d'envergure :

➤ **États généraux sur le vieillissement** – Ce rassemblement s'est tenu en mai dernier, à Moncton. L'AFMNB a pris part à la préparation et à la tenue de cet événement majeur organisé par l'Association francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick (AFANB). Cette collaboration a permis de mettre en valeur la perspective municipale dans les enjeux liés au vieillissement de la population.

➤ **Sommet provincial sur les communautés apprenantes** – Prévu en novembre, ce sommet, coordonné par le CODAC NB, bénéficie de la participation de l'AFMNB à sa planification. L'objectif est de contribuer à une réflexion collective sur l'apprentissage tout au long de la vie et sur les retombées pour les collectivités locales.

➤ **États généraux sur l'Acadie 2026**
– L'AFMNB est également impliquée dans la préparation de ce grand rendez-vous initié par la SANB. La participation municipale à cet exercice de réflexion vise à renforcer le rôle des gouvernements locaux dans la vitalité et le développement de l'Acadie et à faire un retour sur la priorité acadienne des derniers états généraux, à savoir la pleine municipalisation du territoire.

Ces partenariats témoignent de la volonté de l'AFMNB de s'inscrire dans des démarches collectives et structurantes, en assurant que la voix des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick soit entendue et valorisée.



➤ **RENCONTRE D'ÉQUIPE ACADIE, OÙ LES ÉLUS ET LES ORGANISMES ACADIENS SE RENCONTRENT**



PLANIFICATION ET GOUVERNANCE

➤ PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2025

La planification stratégique de l'AFMNB, mise en place à partir de 2022, se poursuit avec la mise en œuvre des axes stratégiques et des objectifs principaux pour les trois prochaines années. Cette planification, conçue en collaboration avec la firme O Stratégies, a été adoptée à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Le Conseil d'administration, appuyé par un comité interne, a travaillé en étroite collaboration avec O Stratégies pour encadrer le processus de révision stratégique, qui s'est concrétisé lors d'une retraite stratégique en juin 2022. Celle-ci a réuni les membres du CA et les employés de l'AFMNB, permettant d'identifier les axes prioritaires pour le développement des municipalités membres.

EN 2025, NOUS CONTINUONS À CONCENTRER NOS EFFORTS SUR TROIS GRANDS AXES STRATÉGIQUES :

➤ 1. Financement et cadre fiscal équitable et durable :

Nous continuons d'appuyer les municipalités dans leurs démarches pour garantir un financement stable, en veillant à ce que la nouvelle formule de péréquation soit juste et équitable. Par ailleurs, nous encourageons l'accès à de nouvelles sources de financement pour soutenir les municipalités dans leur développement.

➤ 2. Gouvernance saine et inclusive :

L'AFMNB demeure engagée à représenter ses membres auprès des paliers gouvernementaux. Nous facilitons également la transition harmonieuse des nouvelles municipalités tout en promouvant une gouvernance inclusive et une diversité accrue au sein des conseils municipaux.

➤ 3. Amélioration des services et développement des capacités des membres :

Le renforcement des capacités opérationnelles des membres reste au cœur de nos priorités. Nous proposons des initiatives adaptées aux besoins des municipalités et favorisons l'implantation de procédures uniformes pour une meilleure efficacité de gestion.

Cette planification stratégique, toujours vivante et dynamique, intègre des indicateurs concrets et mesurables afin de garantir une évaluation objective de l'atteinte des objectifs fixés. Elle guide l'ensemble des actions de l'AFMNB et continue de répondre aux attentes de nos membres, en particulier dans ce contexte de réforme fiscale.

À noter que la planification stratégique actuelle arrive à échéance en 2025. Un processus de révision sera entamée à compter de l'automne 2025 pour élaborer un nouveau plan stratégique qui reflétera les priorités émergentes des municipalités et les défis futurs.

RÔLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (COMITÉS)

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration a maintenu en place ses comités afin d'appuyer l'équipe d'employés, tant au niveau des dossiers que des changements qui seront nécessaires dans le fonctionnement et dans les politiques de l'association. Un nouveau comité fut créé afin de réviser le processus d'évaluation de la direction générale.

Le premier comité, composé du président Yvon Godin, du représentant du Restigouche Jean-Guy Levesque, du 2^e vice-président Mario Pelletier, ainsi que du représentant Chaleur Daniel Guitard, est le comité sur la gouvernance locale et la réforme fiscale. Celui-ci a notamment entre les mains le dossier de la réforme de la gouvernance locale et de la réforme fiscale. Il appuie le travail des employés de l'association sur les réponses et orientations à donner dans ces dossiers importants. Ce comité a été appuyé dans son travail par des experts issus du personnel municipal (directions générales, direction finance).

Le deuxième comité, composé de Danielle Dugas (Kent) et de Marie-Soleil Landry (Péninsule acadienne), est le comité événementiel. Celui-ci est responsable de mener la réflexion sur le fonctionnement et le calendrier des événements et des activités de l'association afin d'apporter leurs recommandations au conseil d'administration. Le CA valide ensuite les décisions afin que l'équipe d'employés mette en place les événements et activités pour vous tout au long de l'année.

Le troisième comité, composé de la représentante du Sud-Est Mariane Cullen, du 1^{er} vice-président Kassim Doumbia, ainsi que du représentant du Restigouche Jean-Guy Levesque, est le comité stratégique et ressources humaines. Ce comité est responsable de revoir les politiques de l'association, tant au niveau administratif qu'au niveau du membership.

Un comité fut formé, composé du président Yvon Godin, appuyé de la 2^e vice-présidence Mario Pelletier, de Jean-Guy Levesque (Restigouche) et de Daniel Guitard (Chaleur), soit le comité d'évaluation de la direction générale. Ce comité avait pour but de revoir le processus d'évaluation de la direction générale et de mettre à jour la grille utilisée à cet effet.

Ce comité a effectué du travail avec la firme Montana afin de revoir le fonctionnement de l'évaluation ainsi que les différents outils d'évaluation utilisés afin de s'assurer que ce processus soit efficace et qu'il réponde vraiment aux besoins et aux attentes du conseil d'administration. Le travail fut terminé au courant de l'année 2025 avec une évaluation de la direction générale en bonne et due forme faite en début d'année.

Le dernier comité mis en place au courant de l'année 2024-2025, fut un comité ad-hoc du conseil d'administration de l'AFMNB. Celui-ci avait deux principaux mandats, soit de voir à la question de représentativité des membres du conseil d'administration à la Table annuelle de concertation des membres, ainsi que de se pencher sur la possibilité d'ajouter de nouvelles catégories de membres à l'Association. Celles-ci viseraient des membres associés se divisant en deux catégories distinctes; une première pour les Commissions de services régionaux, une deuxième pour les organismes partenaires.

Cette année, les membres du conseil d'administration ont assumé des responsabilités de représentation à différentes tables de concertation et comités de partenaires auxquels participe l'association (éducation, art et culture, etc.). Ils ont aussi la main dans différents dossiers sur lesquels travaillent les employés de l'association afin de leur apporter un appui en matière de représentation.



5.

Assemblée générale annuelle

2025





RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les quatre dernières années ont été particulièrement intenses, marquées d'abord par la pandémie, puis par une série de changements et de réformes successives. Ces transformations ont été exigeantes, mais aussi stimulantes. Les résultats ne sont pas parfaits, certes, mais ils demeurent des jalons nécessaires et marquants. Ils représentent surtout le véritable point de départ d'une collaboration et d'un partenariat indispensables entre les différents paliers de gouvernement.

De plus en plus, le monde municipal est reconnu comme un acteur incontournable. Les grandes réformes en cours – municipale et fiscale – visent à renforcer l'autonomie de nos municipalités et à réduire leur dépendance envers les autres instances gouvernementales.

D'autres défis sont devant nous. La refonte de l'impôt foncier, par exemple, a connu un départ difficile avec l'annonce d'un gel imposé par la province pour la prochaine année. Nous devons demeurer vigilants et attentifs aux prochaines étapes. Si l'intention de soutenir les citoyens est louable, il faut rappeler que les municipalités dépendent presque exclusivement de cette source de revenus. Il sera donc essentiel de travailler avec le gouvernement à l'identification de nouvelles sources de financement. Le mot-clé est clair : diversification.

Un autre dossier majeur sera la révision du fonctionnement des Commissions de services régionaux (CSR). Là encore, nous participerons activement aux discussions afin de défendre les intérêts de toutes nos municipalités.

La dernière année a été marquée par la tenue d'élections provinciales et fédérales. Comme toujours après un tel exercice démocratique, nous avons dû recréer et renforcer nos liens avec les nouveaux ministres responsables des dossiers qui touchent directement nos communautés, notamment : les infrastructures, la sécurité publique, la couverture cellulaire, la santé, les changements climatiques et les langues officielles. Ces relations sont essentielles pour assurer que la voix du monde municipal soit entendue et que nos réalités locales soient bien prises en compte dans les décisions.

Par ailleurs, nous avons amorcé une nouvelle dimension dans notre action avec l'ouverture sur la scène internationale. L'automne a été marqué par une mission en France visant à développer des liens de collaboration et d'échanges avec nos homologues, et en juin, nous avons eu l'honneur d'accueillir une délégation de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Ces initiatives viennent s'ajouter aux coopérations déjà bien établies avec d'autres provinces du Canada, renforçant ainsi notre rôle et notre visibilité, tout en permettant à nos municipalités de s'inspirer et de partager des pratiques innovantes tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Après plus de quatre ans à la présidence, mon mandat arrive à terme. Quatre années de service guidées par la volonté de renforcer notre association et de mieux soutenir chacun de nos membres. Quatre années à vous représenter auprès des différents paliers de gouvernement afin de mettre en valeur vos réalités et vos enjeux.

Ce travail a été pour moi une véritable source d'inspiration, rendu possible grâce à une équipe extraordinaire. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux municipalités qui m'ont soutenu, à notre directeur général, Pascal Reboul, et à son équipe, dont l'appui et les conseils m'ont permis de remplir mon mandat efficacement. Merci également aux membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur dévouement.

Merci à toutes et à tous.

 **YVON GODIN**
Président de l'AFMNB



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dimanche 20 octobre 2024, nous clôturons l'assemblée générale annuelle à Edmundston, c'était hier! Nous revoilà déjà à ce moment de l'année où nous dressons le bilan des douze derniers mois et où nous nous retrouvons à l'occasion de notre congrès annuel.

En parcourant les revues de dossiers incluses dans ce cahier, vous constaterez que l'année a été particulièrement chargée et mouvementée. Je vous invite à les consulter attentivement pour prendre connaissance des avancées dans chacun des dossiers. Pour ma part, je concentrerai ce rapport sur quelques éléments marquants.

Nous avons à faire face à un nombre de sollicitations de plus en plus élevées, tant de la part des médias que de nos partenaires. Cela témoigne du rôle de plus en plus central que jouent les municipalités dans le développement et le soutien des initiatives communautaires.

La dernière année a été particulièrement animée d'un point de vue politique. Nous avons vécu une élection provinciale et une élection fédérale, qui ont, à leur manière, bouleversé le paysage. Nous avons aussi vu la conclusion des travaux sur la réforme du cadre fiscal, le lancement de la réforme de la taxation foncière, et la préparation de deux sommets à venir, sur le harcèlement et l'intimidation des élu.es en novembre et sur l'érosion côtière en février prochain.

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL A ENFIN PRÉSENTÉ SON NOUVEAU CADRE FISCAL. BIEN QU'IMPARFAIT, IL PERMET D'ATTRIBUER D'AVANTAGE DE MOYENS FINANCIERS AUX MUNICIPALITÉS :

- **Fonds de péréquation via le Fonds destiné à accroître la capacité fiscale :** 75 M\$;
- **Fonds de renouvellement des infrastructures :** 45 M\$ en 2024, qui augmentera graduellement jusqu'à 95 M\$ en 2030;
- **Fonds d'aide aux services régionaux :** 18 M\$.

Ces montants constituent une reconnaissance des besoins criants dans nos communautés. Sans régler tous les problèmes, ils permettront aux municipalités de souffler quelque peu et de réduire leur dépendance exclusive à l'impôt foncier.

Nous avons entamé des travaux importants avec la province afin de réviser le système d'évaluation et de taxation foncières, aujourd'hui à bout de souffle. La révision de ces deux composantes est nécessaire afin de se pencher sur un système à bout de souffle. D'un côté, nous avons des évaluations foncières qui ne reflètent plus la réalité du marché de l'immobilier d'aujourd'hui, créant des disparités importantes entre des propriétés comparables. Ceci érode la confiance du public dans ce système et concentre le fardeau fiscal sur un nombre restreint de contribuables. D'un autre côté, nous avons un système de taxation rigide et inadapté au monde d'aujourd'hui qui ne donne pas aux municipalités les outils dont elles ont besoin pour adapter et répartir la charge financière dans la communauté en fonction de leurs besoins et spécificités.

Le gouvernement a annoncé un gel des évaluations foncières pour 2026, présenté comme une mesure d'abordabilité. Ne nous y trompons pas, nous parlons ici d'une mesure « électoraliste »! Nous croyons à la nécessité d'une réforme foncière en profondeur. Certes, l'inflation des coûts a provoqué des situations difficiles pour plusieurs citoyens, mais les municipalités en subissent elles aussi les contrecoups. Personne n'aime payer plus d'impôt, mais ceci est nécessaire afin de maintenir des services et initiatives qui profitent à nos communautés. Cette situation met en lumière l'urgence de diversifier les sources de revenus municipaux afin de réduire notre dépendance à l'impôt foncier.

Dans ces dossiers, nous travaillons étroitement avec l'Union des Municipalités du N.-B. et l'Association des Administrateurs du N.-B. afin de présenter un front commun et de favoriser des avancées positives.

Les langues officielles et la vitalité linguistique de nos communautés demeurent au cœur de nos préoccupations. Nous avons poursuivi les représentations et initiatives afin de rappeler l'importance de nos deux langues officielles dans le tissu social et institutionnel. Toutefois, nous faisons face à un défi réel d'acceptabilité et de compréhension de l'enjeu dans certaines communautés, pourtant majoritairement francophones. Il nous revient de sensibiliser, d'éduquer et de proposer des initiatives qui favorisent le vivre-ensemble et la valorisation de notre patrimoine linguistique. Nous avons ainsi demandé, et obtenu, une prolongation de financement pour nos deux projets en lien avec les langues officielles.

De nombreux autres dossiers sont en cours, mais certains progressent plus lentement que souhaité, on peut penser à la couverture cellulaire dans la province ou les arrêtés sur le bruit. La lourdeur de l'appareil gouvernemental et la multiplicité des intervenants demeurant un frein important. Malgré cela, nous continuons d'exercer des pressions soutenues pour maintenir nos priorités à l'agenda politique et obtenir des résultats tangibles.

D'un point de vue opérationnel, l'année écoulée a été marquée par la prolongation du financement de plusieurs projets importants, notamment **Jeunesse Canada au Travail (JCT)**, la **Communauté francophone accueillante (CFA) du Haut-Saint-Jean**, l'initiative sur l'**affichage en français** ainsi que le fonds de traduction. Nous avons également obtenu de nouveaux appuis pour des projets majeurs, dont l'attribution de **trois nouvelles CFA dans la province**, le projet CIBLE, ainsi que différents projets en **développement durable** actuellement en cours de déploiement.

Ces financements jouent un rôle crucial. Ils nous permettent non seulement de vous offrir des initiatives à moindre coût, mais aussi d'assurer le fonctionnement de notre association. Rappelons que les cotisations de membre ne représentent qu'environ **15 % du budget de l'AFMNB**. Les projets financés constituent donc un apport indispensable au soutien de nos opérations quotidiennes.

Nous sommes reconnaissants de constater votre engagement chaque fois que des occasions de financement se présentent. Vous pouvez compter sur une équipe dévouée, passionnée par le développement de nos communautés francophones, qui identifie activement des opportunités et vous accompagne dans vos démarches. N'hésitez pas à exprimer votre reconnaissance envers elle : leur travail est essentiel au bon fonctionnement de notre organisation.

PUISQUE NOUS ARRIVONS À LA PARTIE DES REMERCIEMENTS, IL EST IMPORTANT DE SOULIGNER LA CONTRIBUTION DE PLUSIEURS ACTEURS CLÉS :

- **Nos bailleurs de fonds**, qui rendent possibles les nombreuses initiatives que nous vous proposons : le gouvernement du Canada (Patrimoine canadien – PCH, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada – IRCC), le gouvernement du Nouveau-Brunswick (Fonds en fiducie pour l'environnement – FFE, Affaires intergouvernementales, ministère des Gouvernements locaux), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ainsi que le gouvernement du Québec (Secrétariat du Québec aux relations canadiennes – SQRC).
- **Nos partenaires**, sans qui l'organisation de notre congrès ne pourrait avoir lieu. Vous aurez l'occasion de les retrouver lors du Salon de l'innovation municipale et tout au long de l'événement.
- **Les élu.es et membres du personnel de nos municipalités membres**, que nous sollicitons régulièrement dans le cadre de nos travaux et qui participent activement à nos groupes de travail.
- **Les membres du Conseil d'administration**, pour leur engagement et leur appui indéfectible tout au long de l'année. Leur calendrier est bien chargé, et leur contribution demeure essentielle pour assurer la bonne marche et le positionnement stratégique de notre organisation dans les nombreux dossiers que nous portons. J'aimerais faire un clin d'œil particulier à notre président, **Yvon Godin**, qui termine son deuxième et dernier mandat. Au-delà du plan professionnel, ce fut un réel plaisir d'échanger avec lui et de partager nos expériences lors de nos nombreux déplacements au cours des quatre dernières années.
- **Vous, nos membres!** Les prochaines élections municipales approchent déjà, prévues pour mai prochain. Nous savons combien les mandats peuvent être exigeants : plusieurs élu-es ont quitté en cours de route, d'autres ne se représenteront pas ou hésitent encore à le faire. Quelles que soient vos décisions, soyez fiers du travail accompli au service du développement et du bien-être de nos communautés. Au nom de l'Association, je vous exprime toute ma gratitude.

Que ce congrès soit votre premier, votre dernier ou l'un parmi d'autres, je vous souhaite non seulement un excellent congrès, mais surtout qu'il soit une source d'inspiration, d'échanges et d'énergie pour poursuivre ensemble le développement et l'épanouissement de nos communautés.

➤ **PASCAL REBOUL**
Directeur général de l'AFMNB

RATIFICATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

242^e RÉUNION

29 ET 30 NOVEMBRE 2024

➤ Représentativité – statut membre associé

Résolution : 242-4

Proposé par Mario Pelletier;

Appuyé par Marie-Soleil Landry;

Qu'un comité ad hoc soit formé de Mario Pelletier, Jean-Guy Levesque, Kassim Doumbia et Yvon Godin afin de définir le statut membre associé de l'AFMNB.

Adopté.

Résolution : 242-5

Proposé par Daniel Guitard;

Appuyé par Danielle Dugas;

Que la question de représentation du conseil d'administration aux événements annuels de l'AFMNB soit renvoyée au comité ad hoc en charge de la révision des règlements généraux pour une recommandation.

Adopté.

➤ Manuel de politique administrative

Résolution : 242-6

Proposé par Mario Pelletier;

Appuyé par Mariane Cullen;

Que la modification au point recrutement des employés soit adoptée telle que présentée.

Adopté.

Résolution : 242-7

Proposé par Daniel Guitard;

Appuyé par Eric Marquis;

Que la modification au point fermeture durant la période des fêtes soit adoptée telle que présentée.

Adopté.

Résolution : 242-8

Proposé par Daniel Guitard;

Appuyé par Kassim Doumbia;

Que la modification au point statut d'emploi soit adoptée telle que présentée.

Adopté.

➤ Recrutement du personnel

Résolution : 242-9

Proposé par Marie-Soleil Landry;

Appuyé par Eric Marquis;

Que l'AFMNB déroge à la politique administrative et procède à l'embauche de Cindy Bento pour le poste de gestionnaire des CFA sans passer par un processus d'embauche habituel.

Adopté.

Résolution : 242-10

Proposé par Kassim Doumbia;

Appuyé par Marie-Soleil Landry;

Que l'AFMNB déroge à la politique administrative et transfère Cyril Courtin sur le poste de chargé de projet du LLAC sans passer par un processus d'embauche habituel.

Adopté.

➤ Prochains Congrès annuels

Résolution : 242-14

Proposé par Mario Pelletier;

Appuyé par Daniel Guitard;

Que l'Association annule la réservation au Centre de Congrès d'Edmundston pour 2026 et qu'on leur envoie une lettre expliquant les raisons derrière notre décision éclairée.

Adopté.

➤ **Fin de mandats au CA**

Résolution : 242-15

Proposé par Daniel Guitard;

Appuyé par Danielle Dugas;

Qu'une lettre de remerciement officielle soit envoyée par l'Association à Achille Bastarache et Denis Losier pour les remercier de leur implication au conseil d'administration lors de la dernière année.

Adopté.

243^e RÉUNION

21 ET 22 MARS 2025

➤ **Rapports financier 2024-2025**

Résolution : 243-3

Proposé par Daniel Guitard;

Appuyé par Mario Pelletier;

Qu'une somme de 10580\$ soit transféré du fonds affecté administration vers le non-affecté au 31 mars 2025.

Adopté.

➤ **Prévisions budgétaires 2025-2026**

Résolution : 243-4

Proposé par Jean-Guy Levesque;

Appuyé par Marie-Soleil Landry;

Que le budget 2025-2026 soit adopté tel que présenté.

Adopté.

➤ **Véhicule AFMNB**

Résolution : 243-9

Proposé par Jean-Guy Levesque;

Appuyé par Mario Pelletier;

Que le directeur général fasse les démarches pour voir à la possibilité de l'achat d'un deuxième véhicule pour l'Association et revienne au conseil d'administration avec une proposition.

Adopté.

➤ **Participation des membres du CA non-maires à la Table des maires**

Résolution : 243-10

Proposé par Jean-Guy Levesque;

Appuyé par Daniel Guitard;

Que le conseil d'administration accepte le rapport du comité ad-hoc et maintient le statu quo quant à la participation des membres du CA non-maires à la Table de concertation des maires.

Adopté.

➤ **Amendement**

Résolution : 243-11

Proposé par Mario Pelletier;

Appuyé par Kassim Doumbia;

Que la question retourne au comité ad-hoc et celui-ci continue à en discuter afin de trouver des solutions et avoir une recommandation prête pour l'AGA si le sujet vient sur le plancher.

Adopté.

➤ **Santé**

Résolution : 243-12

Proposé par Jean-Guy Levesque;

Appuyé par Marie-Soleil Landry;

Qu'un comité sur la santé et ambulances soit formé avec des membres pur de réunir et discuter de la situation et travailler sur le dossier avec un mandat précis.

Adopté.

245^e RÉUNION

27 ET 28 JUIN 2025

➤ **Véhicule AFMNB**

Résolution : 245-3

Proposé par Jean-Guy Levesque;

Appuyé par Daniel Guitard;

Que l'AFMNB aille de l'avant avec la location d'un Hyundai Ioniq 9 tel que présenté par le directeur général.

Adopté.

➤ **Politique financière et délégation**

Résolution : 245-4

Proposé par Mario Pelletier;

Appuyé par Daniel Guitard;

Que les modifications à la politique financière de l'Association soient adoptées tels que présentés.

Adopté.

➤ **Représentativité des membres**

Résolution : 245-5

Proposé par Mario Pelletier;

Appuyé par Mariane Cullen;

Que le conseil d'administration propose à l'AGA d'ajouter une catégorie de membres pour les CSR, en présentant les modifications aux règlements généraux nécessaires pour cet ajout.

Adopté.

➤ **AGA 2025**

Résolution : 245-6

Proposé par Danielle Dugas;

Appuyé par Mariane Cullen;

Que le conseil d'administration propose à l'AGA de prolonger les mandats des membres actuels du conseil d'administration jusqu'au 30 juin 2026.

Adopté.

Résolution : 245-7

Proposé par Mariane Cullen;

Appuyé par Kassim Doumbia;

Que le comité de mise en candidatures pour l'AGA 2025 soit présidé par Daniel Guitard, appuyé par Jean-Guy Levesque.

Adopté.

246^e RÉUNION

12 ET 13 SEPTEMBRE 2025

➤ **Francophonie internationale**

Résolution : 246-3

Proposé par Daniel Guitard;

Appuyé par Mario Pelletier;

Que l'AFMNB envoie une personne pour représenter l'Association sur cette délégation.

Adopté.



PROCÈS-VERBAL DE LA 35^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Dimanche 20 octobre 2024
Centre de Congrès d'Edmundston
74 Canada Road, Edmundston, NB E3V 1V5
Ouverture de la 35^e Assemblée générale annuelle de l'AFMNB

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président, Yvon Godin, souhaite la bienvenue aux délégué.e.s et participant.e.s. donne ensuite quelques directives d'usage pour la bonne conduite de l'AGA. Le président vérifie le quorum en nommant le nom des 30 municipalités membres et en demandant qu'au moins un représentant de chacune des municipalités signifie sa présence, le cas échéant. Le président confirme que le quorum est atteint, avec une représentation de 28 des 30 municipalités membres, et déclare ouverte la 35^e assemblée générale annuelle de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.

2. PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE

➤ Suspension aux Règlements généraux

Le Président demande une proposition de la salle afin de suspendre l'article 10 1 b), qui désigne le Président de l'Association comme président de l'AGA et que l'on désigne Mme Lise Ouellette à titre de présidente d'assemblée pour l'AGA 2024.

Résolution : AGA 2024-10-20-01
Proposé par Yvon Lapierre, maire de Dieppe
Appuyé par Denis Losier, maire de Tracadie

Que l'article 10 1 b) des Règlements généraux de l'AFMNB, portant sur les fonctions de la présidence de l'Association soit suspendu provisoirement par l'assemblée générale annuelle 2024 et que l'on désigne Mme Lise Ouellette à titre de présidente d'assemblée pour l'AGA 2024.

Adopté.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : AGA 2024-10-20-02
Proposé par Denis McIntyre, conseiller de Baie-des-Hérons
Appuyé par Bertrand Beaulieu, maire de Grand-Sault

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 34^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Résolution : AGA 2024-10-20-03

Proposé par Mario Pelletier, maire de Bois-Joli

Appuyé par Denise Landry-Nadeau, conseillère d'Edmundston

Que l'on adopte le procès-verbal de la 34^e Assemblée générale annuelle, tel que présenté.

Adopté.

5. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que la majorité des points reviennent à l'ordre du jour et les suivis y seront faits. Il souligne quelques résolutions des précédentes AGA.

- Immigration francophone : le travail a été fait, nous avons obtenu trois nouvelles CFA, en plus de la CFA du Haut-St-Jean qui fut renouvelée pour un autre trois ans. Nous travaillons présentement à la mise en place des comités pour les nouvelles CFA et le lancement de celles-ci devrait avoir lieu en début d'année 2025. Nous avons de plus déposé une nouvelle demande de financement auprès d'IRCC afin d'accompagner nos municipalités membres.
- Bruits excessifs : suite à la résolution de la ville de Dieppe, des suivis ont été faits, cependant aucun résultat n'a encore abouti depuis 2022. L'UMNB et la ville de Dieppe n'ont également pas eu de résultats suite à leur demande auprès du gouvernement. Nous continuons les démarches au courant de la prochaine année.
- Comité sur les assurances : des contacts ont été établis avec la défenseure du consommateur en matière d'assurance, mais il n'y avait pas d'intérêt de son côté. Nous explorons de nouvelles approches de gestion du risque avec notre consultant en assurance pour essayer de contenir les augmentations de prime.
- Réception cellulaire : Nous travaillons toujours auprès du ministère de la Sécurité publique afin de faire avancer ce dossier. On nous avait assuré que des annonces s'en venaient sur le sujet en fin d'été, cependant nous n'avons toujours rien reçu. Nous continuons de suivre le dossier et de tenter par tous les moyens de faire comprendre au gouvernement que ceci est un enjeu pressant pour la très grande majorité de nos membres.
- Érosion côtière : l'érosion fait maintenant partie des projets finançables au niveau des programmes de la FCM et nous accompagnons des municipalités dans ce processus. Nous continuons ce travail au niveau provincial également.
- Exécution des arrêtés : Nous collaborons avec la CSR PA afin de livrer une formation sur les procédures légales, et nous sommes en contact
- Logement : nous collaborons avec la SCHL et les paliers de gouvernements afin que des programmes de création de logements adaptés à nos communautés voient le jour. On ne peut par contre pas encore dire que l'on soit sur du logement abordable.

6. RATIFICATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution : AGA 2024-10-20-04

Proposé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin

Appuyé par Jean-Guy Levesque, maire de Campbellton

Que l'Assemblée générale annuelle 2024 ratifie les décisions du Conseil d'administration soumises dans le cahier du Congrès.

Adopté.

7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le président prend la parole, en soulignant que le rapport est dans le cahier du congrès et demande s'il y a des questions. Il fait un retour rapide sur certains dossiers importants. Il mentionne que la réforme fiscale est un dossier sur lequel l'Association travaille fort et collabore avec l'UMNB pour unir nos forces sur le sujet. Au niveau de la francophonie, il souligne que nous avons beaucoup de collaboration qui entoure ce sujet. Il souligne également le dossier du réseau cellulaire pour lequel nous avons rencontré le ministre de la Sécurité publique, qui semblait avoir une solution, mais nous n'avons pas encore été informés d'aucun développement. Au niveau de l'immigration, il souligne que nous avons obtenu de nouvelles CFA pour un total de quatre et que nous sommes le seul organisme qui a eu ceci, nous sommes très bien vus par le gouvernement fédéral sur notre travail au niveau de l'immigration.

Résolution : AGA 2024-10-20-05

Proposé par Denis Losier, maire de Tracadie

Appuyé par Francine Caron, conseillère de Haut-Madawaska

Que l'Assemblée générale annuelle reçoive le rapport du président tel que soumis dans le cahier du Congrès.

Adopté.

8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général effectue un retour rapide sur certains points importants de son rapport qui se trouve dans le cahier du congrès et en profite pour remercier les gens pour leur participation au Congrès en grand nombre.

L'Association a travaillé fort pour accompagner ses membres pour répondre le plus possible à leurs besoins, les soutenir dans la mise en œuvre et les représenter au niveau du gouvernement. Il souligne que le travail au niveau du Fonds FDCC pour les infrastructures a porté fruit puisque le point majeur qui clochait fut réglé. Il note également qu'un gros travail a été fait au niveau de la réforme de la gouvernance locale et la réforme fiscale et que nous continuons de jouer un rôle important dans la mise en place au niveau de la fiscalité municipale. Il mentionne que plusieurs projets font l'objet de demandes de financements en ce moment, dont deux gros projets au niveau du développement durable et que deux projets au niveau des langues officielles sont présentement en cours.

Résolution : AGA 2024-10-20-06

Proposé par Denis McIntyre, conseiller de Baie-des-Hérons

Appuyé par Arnold Vautour, maire de Beaurivage

Que l'Assemblée générale annuelle reçoive le rapport de la direction générale tel que soumis dans le cahier du Congrès.

Adopté.

9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le directeur général effectue un retour sur la planification stratégique 2022-2025 à laquelle il reste un an. Lors de la prochaine AGA, une nouvelle planification sera présentée pour être adoptée par les membres pour les prochaines années à venir.

10. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2023-2024

Le directeur général présente le document envoyé par courriel ainsi que le résumé dans le cahier du congrès. Nous terminons l'année 2023-2024 avec un surplus de 1780\$. Il rappelle que l'année précédente avait présenté un déficit, et qu'il était positif d'avoir été en mesure d'arriver à un budget équilibré malgré les différents projets qui se sont terminés cette année. Il assure que la santé financière de l'Association est bonne pour le moment et que nous n'avons pas d'inquiétude à avoir. La prochaine année pourrait démontrer un déficit, dépendant des réponses que nous recevrons à nos demandes de financement de projets pour lesquelles nous attendons présentement des

réponses. Cependant, l'Association a des réserves afin de combler un manque à gagner en fin d'année si certains projets ne vont pas de l'avant.

Résolution : AGA 2024-10-20-07

Proposé par Joseph Lanteigne, maire de Rivière-du-Nord

Appuyé par Denise Landry-Nadeau, conseillère d'Edmundston

Que l'on adopte les états financiers vérifiés pour l'exercice 2023-2024 tels que présentés.

Adopté.

11. COTISATION DES MEMBRES POUR L'ANNÉE 2025

Le nouveau tableau de cotisations des membres pour l'année 2025 est présenté par le directeur général à titre de rappel. Il rappelle que la formule fut adoptée pour trois ans l'an dernier.

12. NOMINATION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATION POUR L'ANNÉE 2024-2025

Le contrat est déjà signé pour une période de 5 ans avec la firme Bourque Richard Boutot de Dieppe, soit jusqu'en 2025-2026, nous n'avons donc pas besoin d'une nouvelle résolution cette année.

13. AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Mme Ouellette souligne qu'il n'y a pas d'amendement aux règlements généraux qui ont été proposés pour cette année.

14. RÉOLUTIONS DES MEMBRES

➤ Beaurivage – Terrains et bâtiments non utilisés par la Province

Roger Doiron, conseiller de Beaurivage, avance au micro afin de présenter la résolution.

ATTENDU QUE la province du NB est propriétaire de terrains dans nos communautés;

ATTENDU QUE plusieurs de ces terrains ne sont pas utilisés;

ATTENDU QUE ces édifices sur ces terrains sont plus ou moins abandonnés;

ATTENDU QUE les municipalités pourraient tirer profit de ces propriétés;

ATTENDU QUE les municipalités pourraient utiliser ces propriétés pour les citoyen.nes;

Résolution : AGA 2024-10-20-08

Proposé par Roger Doiron, conseiller de Beaurivage

Appuyé par Réginald Nadeau, conseiller de Haut-Madawaska

Il est résolu que l'AFMNB développe une stratégie pour que ces propriétés soient remises aux municipalités qui désirent en devenir propriétaires.

Adopté.

➤ **Bois-Joli – Intimidation et harcèlement des élus**

Mario Pelletier, maire de Bois-Joli s'avance au micro afin de présenter la résolution.

ATTENDU QUE les élu.es municipaux font face à une augmentation des situations de harcèlement, ce qui rend les conditions d'exercice plus pénible, complique leur maintien en poste et décourage de nombreux élus de continuer leur engagement politique;

ATTENDU QUE ces manifestations de harcèlement, d'intimidation et des actes de violence, tant en ligne ou en personne, peuvent également décourager les citoyen.nes à se présenter en politique municipale, limitant ainsi le renouvellement de la composition des conseils municipaux et la diversité des opinions;

ATTENDU QUE les membres des groupes sous-représentés (femmes, personnes racisées, personnes 2SLGBTQIA+, et personnes en situation de handicap) sont particulièrement affectés par ces comportements, rendant leur participation à la politique municipale encore plus difficile;

ATTENDU QUE les élu.es doivent être des modèles en adoptant une conduite exemplaire, en acceptant les différences d'opinions, en exprimant leur désaccord de manière respectueuse et en se concentrant sur les questions publiques et de fond;

Résolution : AGA 2024-10-20-09

Proposé par Mario Pelletier, maire de Bois-Joli

Appuyé par Marc Babineau, conseiller de Champdoré

Que l'AFMNB collabore avec l'UMNB avec le gouvernement provincial et fédéral pour mettre en place des mesures de protection pour les élu.es municipaux, membres du personnel et leurs familles contre le harcèlement, l'intimidation et les menaces;

Que l'AFMNB encourage les élu.es de tous les ordres de gouvernements à montrer l'exemple en faisant preuve de civilité et de respect mutuel à l'égard de leurs homologues politiques, du personnel des gouvernements de proximité et des parties prenantes;

Qu'une attention particulière soit accordée aux besoins des groupes sous-représentés dans la mise en place de ces mesures, afin de renforcer leur engagement et leur participation à la politique municipale.

Adopté.

Amendement

Proposé par Jean-Guy Levesque, maire de Campbellton

Appuyé par Denis Losier, maire de Tracadie

Que L'AFMNB en collaboration avec l'UMNB demande au gouvernement provincial de légiférer pour des mesures de protection pour les élu.e.s municipaux, en référence à la Loi 57 au Québec;

Que L'AFMNB en collaboration avec l'UMNB prépare et mette en œuvre une campagne de sensibilisation d'un changement sociétal sur le problème de harcèlement et d'intimidation des élu.e.s;

Adopté.

Sous-amendement

Proposé par Bertrand Beaulieu, maire de Grand-Sault

Appuyé par Normand Pelletier, maire de Baie-des-Hérons

Que L'AFMNB en collaboration avec l'UMNB demande au gouvernement provincial de légiférer pour des mesures de protection pour les élu.e.s municipaux et le personnel municipal, en référence à la Loi 57 au Québec;

Adopté.

➤ **Caraquet – Survie des hôpitaux ruraux**

Louise Blanchard, conseillère de Caraquet s'avance au micro afin de présenter la résolution.

ATTENDU QUE les soins de santé de qualité sont un dossier d'importance capitale pour la population, surtout en milieu rural;

ATTENDU QU'il est important de s'assurer de conserver les acquis des hôpitaux ruraux;

Résolution : AGA 2024-10-20-10

Proposé par Louise Blanchard, conseillère de Caraquet

Appuyé par Lise Rousselle, maire de Vallée-des-Rivières

Que l'AFMNB demande au gouvernement provincial d'assurer la survie des hôpitaux ruraux en offrant une gamme complète de services de santé de première ligne à une population rurale clairsemée sur un vaste territoire.

Adopté.

➤ **Shippagan – Fonds d'aide aux municipalités pour l'érosion côtière**

Marie-Lou Noël, conseillère de Shippagan s'avance au micro afin de présenter la résolution.

ATTENDU QUE le Plan d'action sur les changements climatiques 2022-2027 de notre Province ne contient rien en ce qui concerne l'érosion côtière;

ATTENDU QUE plusieurs communautés de notre Province sont touchées par l'érosion côtière (Péninsule acadienne, Sud-est, Kent, Chaleur, Restigouche);

ATTENDU QUE les municipalités à elles seules n'ont pas les moyens financiers ni les outils pour contrer ce phénomène d'érosion côtière;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a placé un montant de 530 millions \$ dans un Fonds vert municipal, un fonds pour l'ensemble du Canada;

Résolution : AGA 2024-10-20-11

Proposé par Marie-Lou Noël, conseillère de Shippagan

Appuyé par Joseph Lanteigne, maire de Rivière-du-Nord

Que l'AFMNB fasse pression auprès du prochain gouvernement pour mettre en place un fonds pour le Nouveau-Brunswick afin d'aider les municipalités à contrer le problème d'érosion côtière et ainsi protéger notre littoral néo-brunswickois.

Adopté.

➤ **Shippagan – Forum érosion côtière**

Laurent Robichaud, conseiller de Shippagan s'avance au micro afin de présenter la résolution.

ATTENDU QUE plusieurs municipalités membres de l'AFMNB font face aux changements climatiques et sont aux prises avec les problèmes d'érosions côtières;

ATTENDU QUE la Municipalité de Shippagan a considéré organiser un Forum sur l'érosion côtière qui se voudra une fenêtre pour échanger sur l'adaptation des risques et problèmes d'érosions côtières;

ATTENDU QUE ce forum favorisera la mise en commun des défis actuels et des pratiques effectuées face aux risques côtiers adaptées aux régions;

ATTENDU QUE ce forum offrira ainsi l'occasion de créer une synergie entre les différentes régions, la population et ainsi soutenir le passage à l'action;

Résolution : AGA 2024-10-20-12

Proposé par Laurent Robichaud, conseiller de Shippagan

Appuyé par Bernard Savoie, maire d'Île-de-Lamèque

Que l'AFMNB soit l'organisateur de cet important Forum sur l'érosion côtière.

Adopté.

➤ **Grand-Sault - Interdiction des dispensaires privés illégaux de cannabis**

Josée Rioux-Walker, conseillère de Grand-Sault s'avance au micro afin de présenter la résolution.

ATTENDU QUE la légalisation du cannabis au Canada a entraîné l'établissement de divers dispensaires illégaux de cannabis à travers le pays; et

ATTENDU QUE la réglementation de la distribution et de la vente de cannabis relève de la compétence provinciale, permettant aux provinces de décider du cadre de vente au détail qui convient le mieux à leurs besoins; et

ATTENDU QUE la prolifération de dispensaires privés illégaux de cannabis dans nos communautés soulève des préoccupations concernant la sécurité publique; et

ATTENDU QUE les magasins de cannabis gérés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick assurent déjà un contrôle strict, une meilleure application des lois et une plus grande transparence dans la vente de cannabis, répondant efficacement aux besoins de la population; et

ATTENDU QUE l'interdiction des dispensaires privés illégaux de cannabis contribuerait à réduire les impacts négatifs potentiels sur la santé et la sécurité publiques, tout en garantissant que la distribution du cannabis est contrôlée par un système gouvernemental réglementé, responsable et transparent; et

ATTENDU QU'un système de distribution de cannabis contrôlé par le gouvernement serait mieux aligné sur les objectifs de santé publique et de sécurité en limitant l'accès et en réduisant les risques de ventes illégales;

Résolution : AGA 2024-10-20-13

Proposé par Josée Rioux-Walker, conseillère de Grand-Sault

Appuyé par Jean-Guy Levesque, maire de Campbellton

Que l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick demandent au gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick de mettre en œuvre une interdiction des dispensaires privés illégaux de cannabis en faveur d'un système de vente de cannabis géré par le gouvernement, qui donne la priorité à la santé publique, à la sécurité et à la transparence.

Adopté.

➤ **Grand-Sault – Fonctionnement d'Ambulance Nouveau-Brunswick**

Bertrand Beaulieu, maire de Grand-Sault s'avance au micro afin de présenter la résolution.

ATTENDU QU'Ambulance Nouveau-Brunswick est une organisation financée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QU'Ambulance Nouveau-Brunswick est gérée par Services de santé Medavie Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QU'Ambulance Nouveau-Brunswick a pour vision et pour mission d'améliorer la qualité de vie des Néo-Brunswickois au sein de leurs collectivités et d'offrir des soins d'urgence et communautaires d'excellence;

ATTENDU QU'il est clair que des situations existantes et documentées se sont produites dans de nombreuses collectivités du Nouveau-Brunswick en raison du manque de couverture et du temps de réponse;

ATTENDU QUE l'augmentation de la population causée par le développement urbain et rural au Nouveau-Brunswick exige une plus grande demande pour que nos résidents reçoivent des soins de santé ambulatoires primaires de base en temps opportun;

ATTENDU QUE certaines blessures peuvent entraîner une détérioration extrêmement rapide de l'état des personnes, le délai entre la blessure et le traitement devrait idéalement être réduit au strict minimum; ce délai a été fixé à 60 minutes maximum, après quoi le taux de survie des personnes ayant subi un traumatisme est censé chuter considérablement;

Résolution : AGA 2024-10-20-14

Proposé par Bertrand Beaulieu, maire de Grand-Sault

Appuyé par Mario Pelletier, maire de Bois-Joli

Que l'AFMNB recommande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'enquêter, de réviser et de moderniser le fonctionnement interne d'Ambulance Nouveau-Brunswick ainsi que son modèle de prestation de services.

Adopté.

➤ **Ajout**

Mariane Cullen, conseillère de Memramcook suggère d'ajouter la demande de révision des critères de performance et d'exclusion d'Ambulance NB et d'en recevoir un rapport. Le proposeur et l'appuyeur sont d'accord avec l'ajout.

Que l'AFMNB demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de produire un rapport public visant la révision des critères de performance et des critères d'exclusion et la mise en place de nouvelles stratégies et de mettre en place de nouvelles stratégies au cours des 12 prochains mois pour remédier au manque de couverture ambulancière et de temps de réponse dans toute la province.

Adopté.

15. RÉOLUTIONS SOUMISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune résolution n'est soumise par l'Assemblée cette année.

16. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE

➤ **Caraquet – Affichage linguistique**

Louise Blanchard, conseillère de Caraquet s'avance au micro afin de présenter la résolution.

ATTENDU QUE la vitalité et la transmission de la langue française sont des éléments essentiels pour préserver l'identité culturelle des communautés francophones et acadiennes du Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QUE la francisation du paysage linguistique contribue directement à la promotion et à la valorisation de la langue française dans les espaces publics, renforçant ainsi l'inclusivité et la cohésion sociale dans les municipalités;

ATTENDU QUE la réforme municipale du 1^{er} janvier 2023 a considérablement réduit le nombre de gouvernements locaux dans les communautés francophones, créant ainsi de nouvelles entités qui doivent adopter des politiques, notamment en matière d'affichage linguistique;

ATTENDU QUE l'adoption d'arrêtés et de politiques municipaux sur l'affichage linguistique est essentielle pour renforcer la présence du français dans les espaces publics, notamment pour assurer la pérennité des résultats de francisation;

ATTENDU QUE l'AFMNB dispose de fonds destinés aux municipalités membres afin qu'elles puissent inciter les entreprises locales à modifier leurs affiches commerciales pour qu'elles soient à prédominance française, contribuant ainsi à l'amélioration du paysage linguistique;

ATTENDU QUE la francisation du paysage linguistique renforce la vitalité des communautés francophones et acadiennes tout en améliorant la qualité de vie et l'inclusivité;

Résolution : AGA 2024-10-20-15

Proposé par Louise Blanchard, conseillère de Caraquet

Appuyé par Jimmy Bourque, maire de Nouvelle-Arcadie

Que l'AFMNB encourage les municipalités francophones à prioriser l'affichage à prédominance française dans leurs municipalités et à adopter des politiques linguistiques visant à promouvoir et valoriser la langue française dans les espaces publics et commerciaux.

Déposée.

Amendement

Proposé par Mario Pelletier, maire de Bois-Joli

Appuyé par Denis McIntyre, conseiller de Baie-des-Hérons

Que l'AFMNB définisse ce qu'est une municipalité francophone.

Proposition de déposer la résolution

Proposé par Daniel Guitard, maire de Belle-Baie

Appuyé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin

Que les membres déposent cette résolution jusqu'à ce que la définition d'une municipalité francophone soit clarifiée.

Adopté.

17. ÉLECTION DES DIRIGEANTS

Mme Ouellette souligne qu'aucun poste de l'exécutif n'est en élection cette année puisque tous sont seulement à la première année de leur mandat de deux ans. Il n'y aura donc pas nécessité d'élire un président d'élection. Elle rappelle donc les personnes en poste :

Présidence : Yvon Godin, conseiller de Rivière-du-Nord

1^e vice-présidence : Kassim Doumbia, maire de Shippagan

2^e vice-présidence : Mario Pelletier, maire de Bois-Joli

Le directeur général nomme les représentants des régions qui ont déjà été choisis par leur région respective.

Sud-Est : Mariane Cullen, conseillère de Memramcook

Nord-Ouest : Eric Marquis, maire d'Edmundston

Restigouche : Jean-Guy Levesque, maire de Campbellton

Chaleur : Daniel Guitard, maire de Belle-Baie

Péninsule acadienne : Marie-Soleil Landry, conseillère de Caraquet

Kent : Danielle Dugas, conseillère de Beaurivage

Le président remercie les membres sortants, soit Achille Bastarache pour la région de Kent et Denis Losier pour la région Péninsule acadienne pour leur travail dans la dernière année et demande au nouveau conseil d'administration de demeurer sur place à la fin de l'Assemblée pour une courte rencontre.

18. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la 35^e Assemblée générale annuelle de l'AFMNB est levée à 11h41 am.

Yvon Godin
Président

Pascal Reboul
Directeur général

RAPPORT DES AUDITEURS



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Association Francophone des Municipalités du N.B. Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'Association Francophone des Municipalités du N.B. Inc. (l'« association »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

Bourque Richard Boutot

Bourque Richard Boutot P.C. Inc.
Comptables professionnels agréés

Dieppe (Nouveau-Brunswick)
Le 19 octobre 2025

ÉTAT DES RÉSULTATS ABRÉGÉ

Exercice terminé le 31 mars

2025

2024

> REVENUS

Patrimoine canadien	105 000 \$	94 500 \$
Contributions des municipalités	284 602 \$	268 569 \$
Intérêts	0 \$	578 \$
Divers	51 156 \$	22 135 \$
	440 758 \$	385 782 \$

> FRAIS D'EXPLOITATION

Salaires et avantages sociaux	278 236 \$	149 742 \$
Créances douteuses et irrécouvrables	0 \$	(1 979) \$
Dépenses de bureau et papeterie	19 731 \$	27 087 \$
Cotisation et abonnements	15 421 \$	0 \$
Achat équipement	1 307 \$	5 058 \$
Frais de déplacement	60 026 \$	27 038 \$
Frais de réunions	53 619 \$	80 970 \$
Honoraires professionnels	69 942 \$	45 798 \$
Intérêts et frais bancaires	639 \$	838 \$
Frais de formation	0	115 \$
Loyer	3 785 \$	7 131 \$
Publicité et promotion	4 559 \$	5 733 \$
Télécommunications	7 920 \$	662 \$
Amortissement	7 770 \$	10 485 \$
	522 955 \$	358 678 \$

> AUTRES REVENUS (DÉPENSES)

Perte sur disposition d'immobilisations	0 \$	0 \$
Projet – Congrès	55 212 \$	26 209 \$
Projet – Jeunesse Canada au travail	(383) \$	(1 016) \$
Projet – Services aux membres	(14 214) \$	27 900 \$
Projets – Autres	27 887 \$	(78 467) \$

> ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

	2025 Total	2024 Total
--	------------	------------

Exercice terminé le 31 mars

> SOLDE AU DÉBUT

648 460 \$ **646 730 \$**

Amortissement cumulé des exercices antérieurs		
Redressements des exercices antérieurs - TVH		
Redressements des exercices antérieurs - Revenus reportés		
Bénéfice net	(13 695) \$	1 730 \$

> SOLDE À LA FIN

634 765 \$ **648 460 \$**

La version intégrale des états financiers est disponible sur demande

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Investis en immobilisations	Fonds programme gouvernance locale	Fonds d'administration	Fonds d'appui aux membres	Fonds d'affectation interne : programme formation continue	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début de l'exercice	33 556 \$	17 465 \$	33 662 \$	229 308 \$	88 500 \$	245 969 \$	648 460 \$	646 730 \$
Excédent des produits sur les charges						(13 695) \$	(13 695) \$	1 730 \$
Variation nette			(10 580) \$			10 580 \$		
Amortissement	(8 153) \$					8 153 \$		
Solde à la fin de l'exercice	25 403 \$	17 465 \$	23 082 \$	229 308 \$	88 500 \$	251 007 \$	634 765 \$	648 460 \$



**ROY
CONSULTANTS**
ENGINEERING SERVICES D'INGÉNIERIE

